

ASSOUPLISSEMENT CONCERNANT LE PORT DU MASQUE À PARTIR DU 15 NOVEMBRE 2021

La Prairie, le 4 novembre 2021 – C’est à la suite d’une recommandation de la Direction nationale de santé publique qu’un assouplissement quant au port du masque de procédure pour les élèves du secondaire qui étaient jusqu’à présent visés par les mesures d’appoint relatives à la Covid-19, dont ceux de la Montérégie, a été annoncé par le ministre de la Santé et des Services sociaux le 2 novembre 2021.

Assouplissement quant au port du masque à compter du lundi 15 novembre 2021

Tous les élèves du **secondaire** n’auront plus à porter le masque de procédure en classe **et** lors des activités parascolaires. Ils devront toutefois continuer à le porter lors des déplacements dans l’école, les aires communes intérieures et dans le transport scolaire. Les masques continueront d’être fournis par l’école, selon les modalités de remise déterminées par chacune d’elle.

Il est important de noter que si la situation épidémiologique devait le justifier, la mesure d’appoint relative au port du masque pourrait être réintroduite. L’application des autres mesures sanitaires demeure en vigueur dans les milieux scolaires. Il est donc important pour tous de continuer d’être vigilant pour limiter les risques de propagation du virus.

Nous saluons les efforts et le respect des consignes de nos élèves et des membres de notre personnel : c’est grâce aux efforts de chacun que cet assouplissement est devenu possible!

La Direction générale